

Supplément au SOP n° 180, juin-juillet 1993

DIALOGUE ROME - ORTHODOXIE

Dossier de la 7ème session plénière
de la commission mixte internationale
pour le dialogue théologique
entre l'Eglise catholique romaine
et l'Eglise orthodoxe.

Balamand, Liban,
17-24 juin 1993.

Document 180.A

L'uniatisme, méthode d'union du passé, et la recherche actuelle de la pleine communion

Introduction

- 1) A la demande de l'Eglise orthodoxe, la progression normale du dialogue théologique avec l'Eglise catholique a été interrompue pour que soit immédiatement abordée la question qui est appelée «uniatisme».
- 2) Au sujet de la méthode qui a été appelée «uniatisme», il a été déclaré à Freising (juin 1990) que «nous la rejetons comme méthode de recherche d'unité parce qu'opposée à la tradition commune de nos Eglises».
- 3) En ce qui concerne les Eglises orientales catholiques, il est clair qu'elles ont, comme partie de la Communion catholique, le droit d'exister et d'agir pour répondre aux besoins spirituels de leurs fidèles.
- 4) Le document élaboré à Ariccia par le comité mixte de coordination (juin 1991) et achevé à Balamand (juin 1993) indique la méthode qui est la nôtre dans l'actuelle recherche de la pleine communion, donnant ainsi les raisons de l'exclusion de l'«uniatisme» comme méthode.
- 5) Ce document comprend deux parties:
 - 1) principes ecclésiologiques et
 - 2) règles pratiques.

PRINCIPES ECCLESIOLOGIQUES

6) La division entre les Eglises d'Orient et d'Occident non seulement n'a jamais étouffé le désir de l'unité voulue par le Christ, mais souvent cette situation contraire à la nature de l'Eglise a été pour beaucoup l'occasion de prendre une conscience plus vive de la nécessité de réaliser cette unité pour être fidèle au commandement du Seigneur.

7) Au cours des siècles diverses tentatives ont été faites pour rétablir l'unité. Elles ont cherché à atteindre ce but par des voies variées, parfois conciliaires, selon la situation politique, historique, théologique et spirituelle de chaque époque. Malheureusement, aucun de ces efforts n'a réussi à rétablir la pleine communion entre l'Eglise d'Occident et l'Eglise d'Orient, et parfois même ils ont durci les oppositions.

8) Durant les quatre derniers siècles, en diverses régions de l'Orient, des initiatives ont été prises, de l'intérieur de certaines Eglises et sous l'impulsion d'éléments extérieurs, pour rétablir la communion entre l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident. Ces initiatives ont conduit à l'union de certaines communautés avec le Siège de Rome et ont entraîné, comme conséquence, la rupture de la communion avec leurs Eglises-mères d'Orient. Cela se produisit non sans l'intervention d'intérêts extra-ecclésiaux. Ainsi sont nées des Eglises orientales catholiques et s'est créée une situation qui est devenue source de conflit et de souffrances d'abord pour les orthodoxes mais aussi pour les catholiques.

9) - Quoi qu'il en soit de l'intention et de l'autenticité de la volonté d'être fidèle au commandement du Christ: «que tous soient un», exprimées dans ces unions partielles avec le Siège de Rome, on doit constater que le rétablissement de l'unité entre l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident n'a pas été atteint et que la division persiste, envenimée par ces tentatives.

10) La situation ainsi créée engendra en effet tensions et oppositions.

Progressivement, dans les décennies qui suivirent ces unions, l'action missionnaire tendit à inscrire parmi ses priorités l'effort de conversion des autres chrétiens, individuellement ou en groupe, pour les faire «retourner» à sa propre église. Pour légitimer cette tendance source de prosélytisme, l'Eglise catholique développa la vision théologique selon laquelle elle se présentait elle-même comme l'unique dépositaire de salut. Par réaction, l'Eglise orthodoxe, à son tour, en vint à épouser la même vision selon laquelle chez elle seule se trouvait le salut. Pour assurer le salut des «frères séparés», il arrivait même qu'on rebaptisât des chrétiens, et qu'on oubliât les exigences de la liberté religieuse des personnes et de leur acte de foi, perspective à laquelle l'époque était peu sensible.

11) D'un autre côté, certaines autorités civiles ont fait des tentatives pour ramener des catholiques orientaux dans l'Eglise de leurs pères. A cette fin, elles n'hésitaient pas, si l'occasion s'en présentait, à utiliser des moyens inacceptables.

12) A cause de la manière dont catholiques et orthodoxes se considèrent à nouveau dans leur rapport au mystère de l'Eglise et se redécouvrent comme Eglises soeurs, cette forme «d'apostolat missionnaire», décrite ci-dessus, et qui a été appelée «uniatisme», ne peut plus être acceptée ni en tant que méthode à suivre, ni en tant que modèle de l'unité recherchée par nos Eglises.

13) En effet, surtout depuis les conférences panorthodoxes et le deuxième Concile du Vatican, la redécouverte et la remise en valeur, tant par les orthodoxes que par les catholiques, de l'Eglise comme communion ont changé radicalement les perspectives et donc les attitudes.

De part et d'autre, on reconnaît que ce que le Christ a confié à son Eglise - profession de la foi apostolique, participation aux mêmes sacrements, surtout à l'unique sacerdoce célébrant l'unique

sacrifice du Christ, succession apostolique des évêques - ne peut être considéré comme la propriété exclusive d'une de nos Eglises. Dans ce contexte, il est évident que tout rebaptême est exclu.

14) C'est la raison pour laquelle l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe se reconnaissent mutuellement comme Eglises soeurs, responsables ensemble du maintien de l'Eglise de Dieu dans la fidélité au dessein divin, tout spécialement en ce qui concerne l'unité. Selon les paroles du Pape Jean-Paul II, l'effort œcuménique des Eglises soeurs d'Orient et d'Occident, fondé dans le dialogue et la prière, recherche une communion parfaite et totale qui ne soit ni absorption ni fusion, mais rencontre dans la vérité et l'amour (cf. *Slavorum Apostoli*, n. 27).

15) Restant ferme l'inviolable liberté des personnes et l'obligation universelle de suivre les exigences de la conscience, dans l'effort pour rétablir l'unité il ne s'agit pas de rechercher la conversion des personnes d'une Eglise à l'autre pour assurer leur salut. Il s'agit de réaliser ensemble la volonté du Christ pour les siens et le dessein de Dieu sur son Eglise par une commune recherche entre Eglises, d'un plein accord sur le contenu de la foi et ses implications. Cet effort est poursuivi dans le dialogue théologique en cours. Le présent document est une étape nécessaire dans ce dialogue.

16) Les Eglises orientales catholiques qui ont voulu rétablir la pleine communion avec le Siège de Rome et y sont restées fidèles, ont les droits et obligations qui sont liés à cette Communion dont elles font partie. Elles ont comme principes réglant leur attitude vis-à-vis des Eglises orthodoxes ceux qui ont été affirmés par le deuxième Concile du Vatican et ont été mis en oeuvre par les Papes qui en ont précisé les conséquences pratiques en divers documents publiés depuis lors. Il faut donc que ces Eglises soient intégrées, tant au niveau local qu'au niveau universel, au dialogue de la charité dans le respect mutuel et la confiance réciproque retrouvée, et qu'elles entrent dans le dialogue théologique avec toutes ses implications pratiques.

17) Dans cette atmosphère, les considérations qui précèdent et les règles pratiques qui vont suivre, dans la mesure où elles seront effectivement reçues et fidèlement observées, sont de nature à mener à une solution juste et définitive des difficultés posées par ces Eglises orientales catholiques à l'Eglise orthodoxe.

18) A ce propos, le Pape Paul VI avait affirmé dans son discours au Phanar en juillet 1967, «que c'est aux chefs des Eglises, à leur hiérarchie, qu'il incombe de mener les Eglises sur la voie qui conduit à la pleine communion retrouvée. Ils doivent le faire en se reconnaissant et en se respectant comme pasteurs de la partie du troupeau du Christ qui leur est confiée, en prenant soin de la cohésion et de la croissance du peuple de Dieu et en évitant tout ce qui pourrait le disperser ou mettre de la confusion dans ses rangs» (Tomos Agapis, n° 172). Dans cet esprit, le Pape Jean-Paul II et le Patriarche oecuménique Dimitrios Ier ont précisé ensemble: «Nous rejetons toute forme de prosélytisme, toute attitude qui serait ou pourrait être perçue comme un manque de respect» (7 décembre 1987).

REGLES PRATIQUES

19) Le respect mutuel entre les Eglises qui se trouvent dans des situations difficiles, grandira sensiblement dans la mesure où elles suivront les règles pratiques ci-après.

20) Ces règles ne résoudreont pas les problèmes qui nous préoccupent s'il n'y a pas d'abord dans chacune des parties une volonté de pardon, fondé sur l'Evangile, et, au sein d'un effort constant de renouveau, le désir sans cesse avivé de retrouver la pleine communion qui a existé durant plus d'un millénaire entre nos Eglises. C'est ici que doit intervenir avec une intensité et une persévérance toujours renouvelées le dialogue de l'amour qui seul peut surmonter l'incompréhension réciproque et qui est le climat nécessaire à l'ap-

profondissement du dialogue théologique qui permettra de parvenir à la pleine communion.

21) La première démarche à faire est de mettre un terme à tout ce qui peut entretenir la discorde, le mépris et la haine entre les Eglises. Les autorités de l'Eglise catholique aideront pour cela les Eglises orientales catholiques et leurs communautés à préparer elles aussi la pleine communion entre les Eglises catholique et orthodoxe. Les autorités de l'Eglise orthodoxe agiront d'une manière analogue vis-à-vis de leurs fidèles. Ainsi pourra être gérée, à la fois dans la charité et la justice, la situation extrêmement complexe qui s'est créée en Europe centrale et orientale, tant pour les catholiques que pour les orthodoxes.

22) L'action pastorale de l'Eglise catholique tant latine qu'orientale ne tend plus à faire passer les fidèles d'une Eglise à l'autre; c'est-à-dire ne vise plus au prosélytisme parmi les orthodoxes. Elle vise à répondre aux besoins spirituels de ses propres fidèles et n'a aucune volonté d'expansion aux dépens de l'Eglise orthodoxe. Dans ces perspectives, pour qu'il n'y ait plus place pour la méfiance et la suspicion, il est nécessaire qu'il y ait une information réciproque sur les divers projets pastoraux et qu'ainsi puisse s'amorcer et se développer une collaboration entre les évêques et tous les responsables de nos Eglises.

23) L'histoire des relations entre l'Eglise orthodoxe et les Eglises orientales catholiques a été marquée par des persécutions et des souffrances. Quelles qu'aient été ces souffrances et leurs causes, elles ne justifient aucun triomphalisme; nul ne peut s'en glorifier ou en tirer argument pour accuser ou dénigrer l'autre Eglise. Dieu seul connaît ses vrais témoins. Quel qu'ait été le passé, il doit être laissé à la miséricorde de Dieu, et toutes les énergies des Eglises doivent être tendues à faire que le présent et l'avenir soient plus conformes à la volonté du Christ sur les siens.

24) Il faudra aussi - et cela de part et d'autre - que les évêques et tous les responsables

tiennent compte scrupuleusement de la liberté religieuse des fidèles. Ceux-ci doivent pouvoir exprimer librement leur opinion en étant consultés et en s'organisant à cette fin. La liberté religieuse demande, en effet, que, en particulier dans les situations de conflit, les fidèles puissent formuler leur option et décider sans pression de l'extérieur s'ils veulent être en communion soit avec l'Eglise orthodoxe, soit avec l'Eglise catholique. La liberté religieuse serait violée lorsque sous le couvert de l'aide financière on attirerait à soi les fidèles de l'autre Eglise en leur promettant, par exemple, l'éducation et les avantages matériels qui manqueraient dans leur propre Eglise. Dans ce contexte, il faudra que l'aide sociale soit organisée d'un commun accord ainsi que toute activité philanthropique pour éviter que naissent de nouvelles suspensions.

25) Par ailleurs, le respect nécessaire de la liberté chrétienne - l'un des dons les plus précieux reçus dans le Christ - ne saurait devenir une occasion pour mettre en oeuvre, sans consultation préalable avec les dirigeants de ces Eglises, un projet pastoral qui concerne aussi les fidèles de ces Eglises. Non seulement toute pression, de quelque sorte qu'elle soit, est à exclure, mais le respect des consciences, mues par un authentique motif de foi, est l'un des principes guidant le souci pastoral des responsables des deux Eglises et doit faire l'objet de leur consultation (cf. Gal. 5,13).

26) C'est pourquoi il faut rechercher et engager un dialogue ouvert en premier lieu entre ceux qui, sur le terrain, ont la responsabilité des Eglises. Les dirigeants de chacune des communautés concernées créeront des commissions paritaires locales ou rendront efficaces celles qui existent pour trouver les solutions aux problèmes concrets et pour faire appliquer ces solutions dans la vérité et l'amour, la justice et la paix. Si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord au niveau local, il faudra porter la question devant les instances supérieures constituées en commissions mixtes.

27) La méfiance disparaîtrait plus facilement si les deux parties condamnaient la violence là où des communautés l'exercent contre des commu-

nautés d'une Eglise soeur. Comme le demande Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II dans sa lettre du 31 mai 1991, il faut éviter absolument toute violence et toute espèce de pression afin que soit respectée la liberté de conscience. Il appartient aux dirigeants des communautés d'aider leurs fidèles à approfondir leur loyauté envers leur propre Eglise et envers sa tradition et de leur enseigner d'éviter non seulement la violence, qu'elle soit physique, verbale ou morale, mais tout ce qui peut mener à un mépris des autres chrétiens et à un contre-témoignage, bafouant l'oeuvre du salut qui est réconciliation dans le Christ.

28) La foi dans la réalité sacramentelle implique que l'on respecte toutes les célébrations liturgiques des autres Eglises. L'usage de la violence pour s'emparer d'un lieu de culte contredit cette conviction. Celle-ci, au contraire, veut qu'en certaines circonstances on facilite la célébration des autres Eglises en mettant sa propre église à leur disposition par un accord permettant de célébrer alternativement à des temps différents dans le même édifice. Plus encore l'éthique évangélique demande que l'on s'abstienne de déclarations ou de manifestations susceptibles de perpétuer un état conflictuel et de nuire au dialogue. Saint Paul ne nous exhorte-t-il pas à être accueillants les uns pour les autres, comme le Christ le fut pour nous à la gloire de Dieu (cf. Rm 15,7) ?

29) Les évêques et les prêtres ont devant Dieu le devoir de respecter l'autorité que l'Esprit Saint a donnée aux évêques et aux prêtres de l'autre Eglise et pour cela d'éviter de s'ingérer dans la vie spirituelle des fidèles de cette Eglise. Lorsqu'une collaboration devient nécessaire pour le bien de ceux-ci, il est alors requis que les responsables se concertent, établissent pour cette entraide des bases claires, connues de tous, et agissent ensuite dans la franchise et la clarté, en respectant la discipline sacramentelle de l'autre Eglise.

Dans ce contexte, pour éviter tout malentendu et pour développer la confiance entre les deux Eglises, il est nécessaire que les évêques catholiques et orthodoxes d'un même territoire se consultent avant la réalisation de projets pastoraux catholi-

ques impliquant la création de nouvelles structures dans des régions relevant traditionnellement de la juridiction de l'Eglise orthodoxe et cela afin d'éviter des activités pastorales parallèles qui risqueraient de devenir rapidement concurrentes ou même conflictuelles.

30) Pour préparer l'avenir des relations entre les deux Eglises, en dépassant l'ecclésiologie périmée du retour à l'Eglise catholique qui a été liée au problème qui fait l'objet de ce document, on donnera une attention spéciale à la préparation des futurs prêtres et de tous ceux qui sont de quelque façon impliqués dans une activité apostolique exercée là où l'autre Eglise est traditionnellement enracinée. Leur éducation doit être objectivement positive à l'égard de l'autre Eglise. Tous doivent d'abord être informés de la succession apostolique de l'autre Eglise et de l'authenticité de sa vie sacramentelle. De même on doit offrir à tous une présentation honnête et globale de l'histoire, tendant à une historiographie concordante ou même commune des deux Eglises. On aidera ainsi à dissiper les préjugés et on évitera que l'histoire soit utilisée de manière polémique. Cette présentation fera prendre conscience que les torts de la séparation ont été partagés, laissant de part et d'autre de profondes blessures.

31) On se souviendra de la monition de l'Apôtre Paul aux Corinthiens (1 Cor 6, 1-7) recommandant aux chrétiens de résoudre entre eux leurs différends au moyen d'un dialogue fraternel, évitant ainsi de confier à l'intervention des autorités civiles la solution pratique des problèmes qui se posent entre Eglises ou communautés locales. Ceci vaut en particulier pour la possession ou la restitution des biens ecclésiastiques. Elles ne doivent pas être fondées seulement sur des situations passées ou s'appuyer uniquement sur des principes juridiques généraux, mais doivent aussi tenir compte de la complexité des réalités pastorales présentes et des circonstances locales.

32) C'est dans cet esprit que pourra être

affrontée en commun la réévangélisation de notre monde sécularisé. On s'efforcera de donner aux mass-media des nouvelles objectives, spécialement à la presse religieuse, afin que soient évitées les informations inexactes ou tendancieuses.

33) Il est nécessaire que les Eglises s'associent pour manifester reconnaissance et respect à tous ceux, connus et inconnus, évêques, prêtres ou fidèles, orthodoxes, catholiques orientaux ou latins - qui ont souffert, confessé leur foi et témoigné leur fidélité à l'Eglise, et, en général, à tous les chrétiens sans discrimination qui ont subi la persécution. Leurs souffrances nous appellent à l'unité et à donner, à notre tour, un témoignage commun pour répondre à la prière du Christ «que tous soient un afin que le monde croie» (Jn 17, 21).

34) La commission mixte internationale pour le dialogue théologique entre l'Eglise catholique et l'Eglise orthodoxe, en réunion plénière à Balamand, recommande fortement que ces règles pratiques soient mises en oeuvre par nos Eglises, y compris les Eglises orientales catholiques appelées à prendre part à ce dialogue qui devra être poursuivi dans l'atmosphère sereine nécessaire à son progrès, vers le rétablissement de la pleine communion.

35) En excluant pour l'avenir tout prosélytisme et toute volonté d'expansion des catholiques aux dépens de l'Eglise orthodoxe, la commission espère qu'elle a supprimé l'obstacle qui a poussé certaines Eglises autocéphales à suspendre leur participation au dialogue théologique et que l'Eglise orthodoxe pourra se retrouver au complet pour continuer la travail théologique si heureusement commencé.

Balamand (Liban) le 23 juin 1993

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Eglise catholique

1. Cardinal Edward CASSIDY, président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, Vatican. Co-président de la commission.
2. Cardinal Roger ETCHEGARAY, président du Conseil pontifical de la justice et de la paix, Vatican.
3. Cardinal Friedrich WETTER, archevêque de Munich, Allemagne.
4. Mgr Nicolas FOSCOLOS, archevêque des catholiques d'Athènes, Grèce.
5. Mgr Mariano **M**AGRASI, archevêque de Bari, Italie.
6. Mgr Miroslav MARUSYN, secrétaire de la Congrégation pour les Eglises orientales, Vatican.
7. Mgr Ioan ROBU, archevêque de Bucarest, Roumanie.
8. Mgr Alfons NOSSOL, évêque d'Opole, Pologne.
9. Mgr Pierre DUPREY, secrétaire du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, Vatican.
10. Mgr Franc PERKO, archevêque de Belgrade, Serbie.
11. Mgr Boutros GEMAYEL, archevêque de Chypre des Maronites, Chypre.
12. R. P. Jean CORBON, Beyrouth, Liban.
13. Mgr Frederick MCMANUS, Washington, Etats-Unis.
14. R. P. Dimitri SALACHAS, Athènes, Grèce.
15. R. P. Ernst SUTTNER, Vienne, Autriche.
16. R. P. Hermann VOGT, Tübingen, Allemagne.
17. R. P. Emmanuel LANNE, Chevetogne, Belgique.
18. R. P. Jean-Marie TILLARD, Ottawa, Canada.
19. R. P. André DE HALLEUX, Louvain, Belgique.
20. R. P. Frans BOUWEN, Jérusalem, Israël.
21. R. P. John LONG, Rome, Italie.
22. R.P. Patrick VAN DER AALST, Nimègue, Pays-Bas.
23. R. P. Liviu PANDREA, Cluj, Roumanie.
24. Professeur Vittorio PERI, Vatican.

Père Josef MAS,
co-secrétaire.

Eglise orthodoxe

1. Métropolitte STYLIANOS d'Australie (patriarcat œcuménique),
co-président de la commission.
2. Métropolitte DIONYSIOS de Nubie (patriarcat d'Alexandrie).
3. Professeur Constantin PATELOS (patriarcat d'Alexandrie).
4. Métropolitte GEORGES du Mont-Liban (patriarcat d'Antioche).
5. Père Youhanna YAZIGI (patriarcat d'Antioche).
6. Père Nestor JILYIAEV (patriarcat de Moscou).
7. Métropolitte ANTOINE de Transylvanie (patriarcat de Roumanie).
8. Père Dumitru RADU (patriarcat de Roumanie).
9. Métropolitte CHRYSANTHE de Morphou (Eglise de Chypre).
10. Professeur Makarios PAPACHRISTOPHOROU (Eglise de Chypre).
11. Père Varsanouphios DOROSKIEWICZ (Eglise de Pologne).
12. Professeur Théodore PAPAPAVLI (Eglise d'Albanie).
13. Evêque AMBROSIUS de Joensuu (Eglise de Finlande).

Métropolitte SPYRIDON d'Italie
(patriarcat œcuménique),
co-secrétaire.

Directeur de la publication : Michel EVDOKIMOV

Abonnement annuel

Rédaction : Jean TCHEKAN

SOP mensuel SOP + Suppléments

Réalisation : Serge TCHEKAN

France 180 F 400 F

ISSN 0338 - 2478

Autres pays 210 F 500 F

Commission paritaire : 56 935

c.c.p. : 21 016 76 L Paris

Tiré par nos soins

Tarifs PAR AVION sur demande
